

Cameriere - Major , la Marquise de Solara , la Princesse de Stigliano & la Duchesse d'Andria , à chacune desquelles le Roi donne deux Chaises & quatre Mulets pour leurs bagages , les défraye en allant & en revenant , & leur fait aussi à chacune un present de 500. pistoles. Mais on contremandera vraisemblablement quelques uns des préparatifs pour ce voyage , s'il est vrai , comme on le débite depuis l'arrivée d'un Courier de Dresde , que la Reine le fera avec une suite de six Chaises seulement , pour ne pas être à charge aux Princes par les Etats desquels Elle devra passer.

VII. Après un examen fait dans la Chambre Royale de *Ste. Claire* de toutes les pensions qui avoient été accordées par le précédent Gouvernement montans à 700. mille ducats , de même que des Emplois achetés avec agrément , & les survivances , cette Chambre a donné un Decret que les pensions seront totalement abolies , mais les Charges & survivances conservées à ceux qui les ont acquises. Cependant ils n'auront pas le pouvoir d'en disposer sans le consentement de la Cour.

VIII. L'Archevêché de Salerne devenu vacant par la mort de Mr. Capoa , fut conféré le 14. Mars à Mr. Rossi , Archevêque de Tarente , moyennant une pension de 500. Ducats pour l'Abbé Marino , fils du Marquis de Cenzano , & une de 50. pour l'Abbé de Sanzone , Sacristain de la Chapelle Royale. L'Archevêché de Salerne est l'un des plus riches du Royaume , & c'est le Roi qui y nomme , étant en possession de ce droit.

IX. *Toscane.* Les Officiers de la Gallerie Royale qui avoient été congédiés , furent remis au commencement de Mars en possession de leurs Charges , avec les mêmes appointemens dont ils jouissoient ; & le Magistrat de Florence fut en même tems renou-